

PERMANENCE LOCALE D'AIDE A L'INSTALLATION

Vous êtes professionnel de santé et avez un projet d'installation en Ile-de-France ?

Des permanences locales d'accompagnement à l'installation sont mises en place dans la région.

Pour bénéficier de conseils professionnels et administratifs, il suffit de [vous inscrire](#) à la prochaine permanence.

Vous serez ensuite contacté par téléphone pour fixer un horaire de rendez-vous, sur la plage 13h30 - 16h30.
Attention : les inscriptions sont clôturées 15 jours avant la date de la permanence.

Les permanences locales d'aide à l'installation des professionnels de santé sont organisées par votre profession. Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) en assurent la mise en œuvre en partenariat avec les Ordres, l'Agence Régionale de Santé et l'Assurance Maladie.